

## Règlement et principes du « Relais de Choisel »

### Article 1 - Organisation :

La Ville de Châteaubriant organise le 18 mai 2019 dans le cadre de sa semaine « Sport, Santé, Bien-Être » un relais pédestre (course ou marche) de 6h par équipe, « Le Relais de Choisel ». Ce relais est ouvert à tous. Les participants constituent une équipe de 5 à 10 personnes. Il se déroulera sur une boucle de 2.5 km sur le site des étangs de Choisel.

### Article 2 - Déroulement :

**Le départ est donné le samedi 18 mai à 18h sur le parking de l'étang de Choisel, rue Guy Môquet. L'arrivée se fera au même endroit le samedi 18 mai à minuit.**

Chaque équipe se verra remettre des dossards avec une lettre pour l'équipe et un numéro par membres de l'équipe (ex : A1, A2, A3...) afin de pouvoir comptabiliser les tours réalisés par chaque membre, pour l'équipe pendant les 6h.

Chaque équipe, préalablement inscrite, présentera au départ à 18h un de ses membres. Le passage de relais se fera sur le point de Départ/Arrivée après avoir effectué un ou plusieurs tours du circuit. Au moins un membre de l'équipe devra être présent sur le parcours pendant les 6h du relais. Les relayeurs devant s'absenter ou quitter le site avant la fin du relais devront déposer leur dossard aux organisateurs.

Le port d'un éclairage individuel, type lampe frontale, est vivement conseillé.

À partir de minuit, les relayeurs ne seront plus autorisés à s'élancer sur le parcours. Les tours commencés avant minuit seront comptabilisés.

### Article 3 - Inscriptions :

**L'inscription au « Relais de Choisel » est gratuite.** Le bulletin d'inscription et le règlement seront disponibles :

- Sur le site de la mairie de Châteaubriant
- À la mairie de Châteaubriant

Ce bulletin est à retourner au service des sports de la mairie pour **le 14 mai au plus tard**. L'inscription sur place le jour du relais d'une équipe constituée sera possible, mais n'est pas souhaitable pour des questions d'organisation. Le participant N°1 d'une équipe sera considéré comme le référent de l'équipe.

### Article 4 - Récompenses :

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt de l'épreuve. Ce relais n'est pas une course et ne donnera pas lieu à un classement. Cependant sera récompensée par des bons d'achats dans les commerces du centre-ville de Châteaubriant :

- L'équipe ayant effectué le plus grand nombre de tours
- L'équipe la plus jeune
- L'équipe la plus âgée
- L'équipe la plus originale

Un « prix spécial du jury » sera également décerné. La remise des récompenses aura lieu sur site à l'issue du relais.

## Règlement et principes du « Relais de Choisel »

### Article 5 - Ravitaillement :

Un ravitaillement sera proposé au point Départ/Arrivée pendant toute la durée du relais.

### Article 6 - Assistance Médicale :

Un dispositif de premiers secours sera présent sur le site au point Départ/Arrivée et pourra intervenir en tout point du parcours. Les services médicaux d'urgence seront habilités à faire sortir de la course tout participant apparaissant inapte à poursuivre le relais.

### Article 7 - Comportement :

La Ville, organisatrice de l'événement, se réserve le droit de demander à un participant de quitter l'épreuve si ce dernier n'a pas un comportement adapté.

### Article 8 - Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, la Ville se réserve le droit d'annuler le relais pédestre.

### Article 9 - Environnement :

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun déchet (emballage, bouteille..) sur le parcours. Des poubelles prévues à cet effet seront disponibles sur le point Départ/Arrivée.

### Article 10 - Assurance :

La Ville de Châteaubriant a souscrit une assurance pour cette manifestation.

Chaque participant doit être personnellement assuré (R.C, G.A.V. ...) et attester lors de son inscription à ne pas présenter de contre-indications médicales à la participation au « Relais de Choisel » décrit précédemment.

### Article 11 - Acceptation du règlement :

Tout participant prenant le départ reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

**Pour toute participation, merci de déposer vos bulletins au Service Sports Animations Loisirs de la Mairie de Châteaubriant. Pour plus d'information :**  
**02 40 81 52 24 / [spal@ville-chateaubriant.fr](mailto:spal@ville-chateaubriant.fr) ou sur le site internet de la mairie [www.mairie-chateaubriant.fr](http://www.mairie-chateaubriant.fr)**

## Sport, Santé, Bien-Être : une 3<sup>e</sup> édition pleine de nouveautés ! du 13 au 19 mai 2019

Cet événement dédié à l'univers du sport et de la santé, est organisé par la Ville de Châteaubriant, l'Office Municipal des Sports, le Conseil Municipal des Jeunes mais également des professionnels de la santé, de la sécurité, du sport, et de nombreuses associations en lien avec ces thèmes.

**Retrouvez l'ensemble du programme de la Semaine sur :**  
**[www.mairie-chateaubriant.fr](http://www.mairie-chateaubriant.fr)**